

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 14 Présents : 11

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : Anne-Marie NEEFF, Jacques COSYNS, Christelle HARTMANN, Marilyn GARNIER, Sébastien LACHMANN, Julien LAUFFENBURGER, Thomas LAUFFENBURGER, Robert LUDMANN, Pascal OSTERTAG, Patricia UEBER, Anita WALTSBURGER

Absents excusés: Stéphane CECILLE, André LAUFFENBURGER et Delphine REYDON.

1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER PROCES- VERBAL:

- Secrétaire de séance : Est désigné Sébastien LACHMANN
- Dernier procès-verbal : Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) MARCHÉ RÉAMÉNAGEMENT DES RUES DORFMATT & VERGERS : Suite à l'appel d'offres pour le réaménagement des rues Dorfmatt et Vergers en date du 8 mars 2022 Après l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 8 avril 2022 et les négociations qui s'en sont suivies avec les deux entreprises candidates, le résultat d'attribution du marché à procédure adaptée est le suivant :

N° LOT	Intitulé	Nom de l'entreprise titulaire	Tranche ferme		Tranche optionnelle	
			Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
1	Voirie	VOGEL TP SAS 67750 SCHERWILLER	148 143,22	177 771,86	43 850,61	52 620,73
TOTAL			230 392,59 €			

L'entreprise a été informée par notification du marché sur la plateforme Alsace Marchés Publics en date du 22 mai 2022. Selon l'ordre de service du 6 juin 2022, le démarrage des travaux de voirie est fixé au 20 juin 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

3°) DON DES ASSOCIATIONS – STRUCTURE JEUX SAAS' CITY : Dans le cadre de la rénovation et de l'entretien du mobilier urbain Vu l'installation d'une nouvelle structure de jeux prévue en juillet, à l'aire de jeux Saas'City Après avoir délibéré le Conseil municipal

- ACCEPTE les dons formulés par courriel, à savoir une somme de
 - o 1 000,00 Euros versée par le Comité des Fêtes de Saasenheim
 - o 1 000,00 Euros remise par la Section Locale de l'AGF de Saasenheim
 - o 500,00 Euros émanant du Frennd Club vo Saasa
- CHARGE Mme le Maire de procéder à l'encaissement de ces participations financières
- ADOPTE à l'unanimité des membres présents

4°) REGIE D'AVANCES : Vu la réglementation en vigueur en matière de gestion budgétaire et comptable En application de l'article L 2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales Après avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- DECIDE de créer une régie d'avances, de la doter d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) et d'y adosser une carte bancaire pour permettre l'achat en ligne, quand le règlement par mandat ne peut être exécuté

- **FIXE** le plafond mensuel autorisé à 2000,00 Euros
- **DETERMINE** la catégorie de dépenses se limitant à l'achat de :
 - o Petits équipements informatiques et de multimédias
 - o Petits outillages et équipements mécaniques pour l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts
 - o Petites fournitures de bureau
 - o Accessoires et fournitures de décorations diverses pour les fêtes et cérémonies
- **DESIGNE** un seul régisseur, à savoir Sylvie Bourgeois, secrétaire de mairie
- **PRECISE** que ces achats en ligne permettent l'acquisition de produits spécifiques ou moins onéreux que par commande habituelle
- **SIGNALE** que ce dispositif peut être amendé à tout moment
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents

5°) **REGIE PHOTOCOPIES ET PLAQUETTES** :

- **REGIE PHOTOCOPIES** : **Se référant** à l'arrêté constitutif de la régie de recettes en date du 4 mai 1984 **Vu** le faible montant des sommes encaissées et la complexité du dispositif d'encaissement (dépôt des recettes à la Banque Postale et des quittances au Centre des Finances Publiques) **Après avoir délibéré le Conseil municipal**
 - o **DECIDE** de supprimer la régie de recettes pour photocopie
 - o **PRECISE** que le régisseur (la secrétaire de mairie) devra déposer les dernières recettes et quittances à Sélestat aux instances précitées comme défini dans le procès-verbal de contrôle effectué le 12 mai 2022 en mairie par l'inspecteur de la DGFIP
- **REGIE PLAQUETTES** : **Se référant** à la délibération du 2 juin 1987 instituant une régie de recettes pour la vente de plaquettes (ouvrage sur le patrimoine de Saasenheim) **Après avoir délibéré le conseil municipal**
 - o **DECIDE** de supprimer la régie car les plaquettes sont invendues depuis 2014
 - o **PRECISE** que le retrait des 50 exemplaires encore en dépôt au Centre des Finances Publiques de Sélestat clôturera définitivement cette régie et mettra fin à la fonction de régisseur de l'ancienne élue Marie-Thérèse Stoeckel.

6°) **DEMANDE DE SUBVENTIONS** : **Après avoir pris connaissance** de la lettre du 5 avril 2022 émanant des Restaurants du cœur pour l'obtention une subvention **Après avoir délibéré le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents** de ne pas donner suite à cette demande.

7°) **RECENSEMENT DE LA POPULATION** : En 2023 sera réalisé le recensement des habitants de Saasenheim. L'enquête qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023 nécessite au préalable l'ouverture d'une application informatique pour le suivi et la gestion du recensement. **Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire Après avoir délibéré le Conseil municipal**

- **DESIGNE** en tant que coordonnateur communal, la secrétaire Sylvie Bourgeois. Sa mission consiste à encadrer au quotidien, le travail de l'agent recenseur et à échanger les données avec l'INSEE au moyen de l'application mise à sa disposition
- **PROPOSE** de contacter deux à trois habitants pouvant potentiellement assurer la fonction d'agent recenseur. La personne qui acceptera cette mission d'enquêteur sera désignée lors d'un prochain conseil municipal.

8°) **SALLE DES FETES – ECLAIRAGE PUBLIC PARKING** : **Se référant** à la délibération du 19 octobre 2021 relative à la mise aux normes électriques de l'éclairage du parking **Au vu** des nouveaux devis présentés **le Conseil municipal après délibération**

- **DECIDE** de retenir le devis de la société PONTIGGIA d'un montant TTC de 25 219,20 €
- **ADOpte par 9 voix pour** la solution d'un éclairage solaire (1 voix pour la solution d'un éclairage classique et 1 voix sans opinion)
- **CHARGE** Mme le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Syndicat de l'Electricité du Rhin. Un autre dossier sera remis pour étude au Conseiller en Energie Partagé afin d'obtenir des primes au titre des Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre des travaux de rénovation sur le patrimoine.

9°) DIVERS :

- **Panneaux Entrées du village en dialecte** : Le conseil municipal accepte la proposition d'aménagement de la Commission Patrimoine d'équiper les entrées du village, de panneaux en dialecte alsacien.
- **PC pour l'école** : Par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, l'école de Saasenheim pourra bénéficier de quatre ordinateurs. La médiathèque intercommunale rénove son parc de matériel informatique et fait don de ses équipements. Pour l'obtention de ces PC, la demande doit provenir de l'association des parents d'élèves Les Loupiots du Ried
- **Défilé du 13 juillet** : La retraite aux flambeaux se fera par l'itinéraire suivant : rue Principale – rue du 2 Février – rue Viehweg – rue de Salignac – rue de Cazoulès – rue du Lavoir – rue des Roses – rue de Schoenau et retour par la rue Principale
- **ABCM** : Suite à la décision d'ouvrir, à la rentrée prochaine, une classe bilingue à Schoenau par l'intermédiaire de l'association ABCM, un conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 16 mai 2022. 11 personnes sont favorables au projet et 3 personnes se sont abstenues.
- **Plainte prolifération des ragondins** : Le long du cours d'eau du Kaepfergraben, les ragondins prolifèrent. Le garde-chasse Christophe Lauffenburger sera contacté pour la destruction par piégeage de ces rongeurs nuisibles.
- **Salon du mariage** : Organisé par la société d'évènementiel « Pour vous servir » de Barbara Taglang, le salon du mariage aura lieu du 7 au 9 octobre 2022 dans la salle des fêtes. Des exposants issus des communes de l'intercommunalité participeront à cet événement. Pour la location, il sera appliqué le tarif habitant.
- **Environnement et fleurissement** :
 - o Le conseil municipal remercie l'ensemble des bénévoles ayant participé à l'opération de nettoyage de printemps Oschterputz.
 - o La conseillère municipale Anita Waltsburger, responsable du fleurissement, propose de prévoir les prochaines plantations un samedi, afin que quelques élus municipaux puissent apporter leur aide.
- **Anciens rideaux de la salle Steibreit** : L'adjoint au maire Jacques Cosyns et le conseiller municipal Robert Ludmann sont chargés de vérifier s'il est possible de réutiliser les rideaux de scène de l'ancienne salle polyvalente. Ils serviront à occulter la lumière extérieure dans les salles de classes lors des cours par vidéo-projection. Le cas échéant, l'équipe des décorateurs souhaiterait les récupérer.
- **Gestion Location salle des fêtes** : Visites et préparation du matériel mobilier/vaisselle, tâches difficiles à gérer seul par l'adjoint au maire. Il est décidé de laisser le mobilier à la disposition des locataires ; c'est-à-dire que l'accès au local de rangement restera ouvert. En ce qui concerne la gestion de la salle, il devient urgent de réunir la commission Voirie-Bâtiments
- **Prochaines réunions** :
 - o Conseil municipal : De manière ponctuelle, en fonction des décisions à traiter en juin
 - o Commission Voire-Bâtiments : Date restant à définir
 - o Commission Communication : Le mardi 7 juin à 20 heures

Pour extrait conforme

Le Maire,
Anne-Marie NEEFF

Le secrétaire de séance
Sébastien LACHMANN

Puis suivent les signatures au registre de tous les membres présents.